



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 38404

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur une étude espagnole publiée le 30 août 2013 dans la revue *BMC Medecine*. Cette dernière tend à prouver que boire un verre de vin quotidiennement aurait des effets bénéfiques contre la dépression. Réalisée par l'université de Navarre, l'étude qui a porté sur 5 505 hommes et femmes, âgés de 55 à 80 ans, conclut que "la consommation modérée de vin peut réduire les effets de la dépression, tandis que les gros consommateurs d'alcool connaissent au contraire des risques plus élevés". Pour prouver leurs dires, les chercheurs espagnols ont inclus de nombreuses données variables chez les sondés : tabagisme, statut marital, type d'alimentation... Les scientifiques précisent également que les participants n'avaient pas d'antécédents de dépression ni de problèmes d'alcool avant l'étude. L'évolution de la santé mentale des sondés, par de nombreux contrôles et examens médicaux, leur consommation d'alcool et leur mode de vie au quotidien ont ainsi été analysés. Autre découverte importante, selon le directeur des recherches, "la dépression et les maladies coronaires cardiaques partagent des mécanismes similaires de maladie". Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend placer la prévention des risques psychosociaux au centre de son action. Aussi, il lui demande de quelle façon le Gouvernement envisage de prendre en compte ces résultats.

Texte de la réponse

La santé mentale constitue un enjeu de santé publique, non seulement du fait de la prévalence des troubles psychiques, mais également en raison de son impact sur la société en termes de coûts économiques générés par la perte d'emploi et la perte de qualité de vie pour les personnes. Dès septembre 2013, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a inscrit la santé mentale parmi les priorités de santé publique de la stratégie nationale de santé. Cette priorité inclut tant la prévention et le repérage des troubles psychiques, que les soins et l'insertion sociale lorsque cela est nécessaire. Au niveau des territoires, le projet de loi relatif à la santé adopté en conseil des ministres le 15 octobre dernier prévoit d'instaurer une déclinaison spécifique à la santé mentale des dispositions régissant l'organisation territoriale des soins. L'objectif consiste notamment à mieux coordonner l'ensemble des acteurs d'un territoire nécessaires aux parcours de soins et de vie des personnes atteintes de troubles psychiques. En outre, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a récemment confié à M. Michel Laforcade, directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine, la conduite des travaux préparatoires à la mise en oeuvre opérationnelle des orientations du Gouvernement dans le champ de la santé mentale.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38404

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9823

Réponse publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1079